

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2021

Convocation du 25/05/2021

Présents : Mmes Florence SOLOMIAC, Véronique ARNOUX, Marie-Josée COTTI et Mireille TOUCHE, MM. Daniel AUBIN, Maxime SEIGNARD, Bernard HODOUL, Olivier GAVERIAUX et Serge SARLIN.

Absents : Monsieur Christian CROCE et Monsieur Louis JACOB.

Pouvoirs :

Madame Florence SOLOMIAC a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Informations sur les élections Départementales et Régionales 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les bureaux de vote se tiendront à la salle polyvalente et explique le déroulement de ces élections avec son protocole sanitaire.

2. Convention RODP avec le Symes05

Monsieur le Maire explique que Les indemnités exigées en contrepartie d'une occupation privative irrégulière d'une dépendance du domaine public se prescrivent dans un délai de 5 ans, à l'instar des redevances pour occupation régulière dont la prescription est régie par l'article L. 2321-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Il propose en conséquence au Conseil municipal, pour les années 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 durant lesquelles le domaine public communal a été occupé sans droit ni titre par les réseaux et ouvrages de communications électroniques, d'exiger des occupants irréguliers le versement d'une indemnité compensatrice et compte tenu des avantages des occupants tirés du caractère protégé du domaine et de l'optimisation des distances, de faire correspondre le montant de l'indemnité au montant annuel plafond actualisé qu'aurait perçue la Commune en cas d'occupation régulière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, acceptent cette convention à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Voirie communale 2021

Dégâts de l'hiver :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des dégâts dû à l'intempérie de l'hiver sur la voirie communale du chemin de Beaufort (VCN°3) et sur la voirie communale Chemin des vergers.

Dans un premier temps il présente le devis de l'entreprise COLAS pour ces travaux.

L'offre de cette société est :

Chemin de Beaufort 19 900.00 Euros HT / 23 400.00 Euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et devant l'urgence retient l'entreprise COLAS pour ces travaux.

Puis concernant le Chemin des Vergers :

Il présente le devis de l'entreprise COLAS pour ces travaux.

L'offre de cette société est :

- Chemin des Vergers 11 160.00 Euros HT / 13 392.00 Euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et devant l'urgence retient l'entreprise COLAS pour ces travaux :

- Accepte le devis de la société **COLAS** pour la somme **11 160.00 HT /13 392.00 TTC de Euros TTC.**

4. Convention DPO avec le CDG05

Monsieur Le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion des Hautes-Alpes comme Délégué à la Protection des Données. Il précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré,

- **Approuve** la désignation du Centre de gestion des Hautes-Alpes comme Délégué à la Protection des Données,
- Approuve les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 05.

5. Convention avec Syme05 pour l'accompagnement des analyses énergétiques globale sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le SyMEnergie 05 propose de mettre à disposition de ses adhérents, ses compétences et ses outils en matière de transition énergétique. Cela permettrait notamment à la commune d'étudier le potentiel d'économie d'énergie de ses infrastructures et mettre en œuvre une analyse énergétique générale intégrant développement urbanistique, rénovation thermique, production d'énergie renouvelable...

La gamme de service est détaillée dans le projet de convention qui serait conclue, à titre gratuit, pour une durée d'un an renouvelable.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le SyMEnergie des Hautes-Alpes la convention d'accompagnement pour analyse énergétique globale sur le territoire de la commune.

6. Questions et infos diverses

Les élus ont été informés par Monsieur le Maire qu'un courrier a été adressé à Mme la DASEN (Inspectrice d'Académie) cosignés par les 4 Maires du regroupement scolaire pour demander la mise à disposition d'un poste d'enseignant supplémentaire compte tenu de l'augmentation sensible des effectifs. Cette information a donné lieu à une discussion sur l'avenir de l'école de Rochebrune.

La commune a reçu un courrier des élèves de l'école, demandant de leur mettre à disposition un terrain communal : 2 propositions ont été faites pour leur « Projet d'Aire Terrestre Educative ».

Le Conseil accepte de leur prêter le terrain à coté du Camping des 3 Lacs, sous réserve de l'acceptation de la CCSPVA gestionnaire du site.

Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise RVTP pour changer certains compteurs d'eau et faire les relevés annuel, le Conseil autorise Monsieur le Maire à retenir cette entreprise.

La source de Beaufort a été nettoyée.

L'employé communal remplaçant Monsieur Joël BIZZOTTO, Maxime ROSSIT a souhaité interrompre son contrat avec la commune. Un conseiller fait part de la candidature de Monsieur Franck BRUNET.

L'opération de l'adressage communal suit son cours, un devis sera demandé prochainement afin de commander les panneaux des rues.

Mr COTTI a fait une demande auprès de la mairie pour organiser une fête des voisins et un vide grenier, à voir la situation sanitaire dans les prochains mois.

Proposition d'un apéritif sur la place du village afin de rencontrer les nouveaux arrivants de la commune.

Chats errants = problèmes sur la commune, contact à prendre avec la SPA Sud Alpines.

L'ADMR recherche du personnel et des soutiens financiers.

Maison de Mr PAUL Claude, un expert doit passer constater et nous diriger sur la suite des évènements.

Clôture de la séance à 21h00